



RCS : PERPIGNAN

Code greffe : 6601

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PERPIGNAN atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1993 B 00259

Numéro SIREN : 390 700 029

Nom ou dénomination : F 2A FOURCADE AUDIT ASSOCIES

Ce dépôt a été enregistré le 12/01/2015 sous le numéro de dépôt A2015/000193

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
PERPIGNAN



409252

Dénomination : F 2A FOURCADE AUDIT ASSOCIES
Adresse : 1 avenue Jean Giono 66000 Perpignan -FRANCE-
n° de gestion : 1993B00259
n° d'identification : 390 700 029
n° de dépôt : A2015/000193
Date du dépôt : 12/01/2015

Pièce : Procès-verbal d'assemblée générale du 29/05/2014



409252

Bernard FOURCADE

Expert Comptable

Commissaire aux comptes

Stéphane FOURCADE

Expert Comptable

Commissaire aux comptes

Marc COCHAUX

Expert Comptable

Commissaire aux comptes

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

L'an deux mille quatorze

Le 29 Mai à 14 heures

Les associés de la Société FOURCADE AUDIT ASSOCIES "F2 A", Société anonyme simplifiée au capital de 27 750 €, divisé en 555 actions de cinquante € chacune dont le siège social est à PERPIGNAN – 1 Avenue Jean Giono.

Se sont réunis au siège social sur la convocation qui leur a été faite par le Président suivant lettre adressée à chacun d'eux.

La séance est ouverte sous la présidence de la Société FOURCADE PARTICIPATION PARTNER. F2P, représentée par Mr Bernard FOURCADE.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été émargée en entrant en séance par tous les associés présents.

Le Président constate en conséquence que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité de plus des trois quarts du capital social.


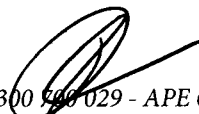
ORDRE DU JOUR :

- Lecture du rapport du Président
- Nomination de deux directeurs généraux

Puis il met à la disposition de l'assemblée et dépose sur le bureau :

- Le texte des résolutions

Le Président donne ensuite lecture de son rapport.



PREMIERE RESOLUTION :

Les associés nomment en qualité de directeur général Mr Stéphane FOURCADE pour une durée de six années c'est-à-dire jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2019.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION

Les associés nomment en qualité de directeur général Mr Marc COCHAUX pour une durée de six années c'est-à-dire jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2019.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur de l'original d'un extrait ou d'une copie du présent procès verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

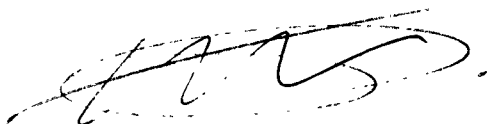
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, il a été dressé le présent procès verbal .

FOURCADE PARTICIPATION PARTNER
Bernard FOURCADE



FOURCADE Stéphane



COCHAUX Marc

